Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260928-DCM_20260928_5-DE

Délibération n° DCM_20260928 -5 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le vingt-quatre septembre, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - P. DORNIC - F. GENDRON - J. GUIGUEN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN

Absents :

Etaient absents excusés : K. STEPHEN ayant donné procuration à I. GAUTIER - N. RENAUD

Secrétaire de séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....17

De votants :.....18

DCM_20260928 -5 - PROJET D'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

La médiathèque d'Ercé-près-Liffré est actuellement gérée par une responsable dont le temps de travail est de 28/35e, soit 0,8 ETP, épaulée par une dizaine de bénévoles. Ce fonctionnement atteint aujourd'hui ses limites au regard de l'évolution de la fréquentation et de la diversification des actions menées par la médiathèque : accueil des publics, gestion et développement des collections, programmation culturelle, médiation, construction de partenariats.

Les statistiques sur la période 2021-2026 mettent en exergue un fort accroissement de l'activité de la médiathèque d'Ercé-près-Liffré :

- +20 % d'abonnés actifs ;
- +74 % de visites ;
- + 61 % de prêts ;
- +107 % de transit de documents via la navette intercommunale ;
- + 125 % de budget consacré aux imprimés ;
- + 53 % de budget consacré à l'action culturelle.

Le maintien de 0,8 ETP depuis 5 ans ne permet plus de répondre de manière pleinement satisfaisante à l'accroissement de l'activité ni de développer le service à la hauteur des besoins identifiés.

L'augmentation du temps de travail de la responsable de la médiathèque permettrait de consolider les actions existantes tout en développant de nouveaux projets, en particulier à travers la structuration et l'élargissement des partenariats locaux. Les actions actuellement proposées rencontrent en effet leur

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260928-DCM_20260928_5-DE

public, certaines pouvant donner lieu à des listes d'attente, ce qui démontre l'intérêt réel des habitants pour les propositions portées par la médiathèque.

Afin de répondre aux usages et besoins de la population, il apparaît opportun d'étendre les horaires d'ouverture de la médiathèque. En effet, l'analyse des données de fréquentation et des pratiques observées met en évidence des prêts en dehors des horaires actuels d'ouverture au public, en particulier le mercredi en fin de journée et le samedi sur le temps du midi. C'est pourquoi il est envisagé une extension des horaires d'ouverture :

- le mercredi soir : pour permettre l'accès à la médiathèque aux familles et actifs qui fréquentent le marché qui se tient juste derrière la médiathèque ;
- le samedi midi : pour permettre l'accès à la médiathèque après les activités des enfants le matin. En outre, une nouvelle ouverture le jeudi est également envisagée afin de renforcer la continuité du service public et proposer des plages d'ouverture plus cohérentes, du mardi au dimanche.

L'ouverture du dimanche, assurée aujourd'hui par les bénévoles, est un atout majeur puisque c'est le deuxième jour le plus fréquenté après le mercredi. Pour autant, les prêts après 12h00 sont mineurs.

	Horaires d'ouverture actuels	**Horaires d'ouverture envisagés**
Lundi :	/	/
Mardi :	15h – 18h	15h**30** – 18h
Mercredi :	10h – 12h et 15h – 18h	10h - 12h et **14h30 – 19h**
Jeudi :	/	**15h30 – 18h**
Vendredi :	15h – 18h	15h**30** – 18h
Samedi :	10h – 12h	10h – **13h**
Dimanche :	10h – 12h	10h – 12h
Amplitude hebdomadaire :	***15h***	***19h***

	Horaires d'ouverture actuels (vacances)	**Horaires d'ouverture envisagés (vacances)**
Lundi :	/	/
Mardi :	/	/
Mercredi :	10h – 12h et 15h – 18h	10h -12h et **14h30 – 19h**
Jeudi :	/	/
Vendredi :	/	/
Samedi :	10h – 12h	10h – 12h
Dimanche :	10h – 12h	10h – 12h
Amplitude hebdomadaire :	***9h (vacances d'été uniquement : 5 semaines par an)***	***10.5h (vacances d'été uniquement : 5 semaines par an)***

Au regard de l'ensemble de ces éléments, l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque ainsi que le passage à 1 ETP à compter du 1er janvier 2027 apparaissent comme des évolutions nécessaires pour consolider et développer ce service culturel de proximité afin de répondre aux usages et besoins de la

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260928-DCM_20260928_5-DE

population.

Par ailleurs, cela permettrait de se conformer aux recommandations de la DRAC pour une médiathèque située dans une commune de 2000 habitants, à savoir : 1 ETP, un budget de 2 € / habitant pour les imprimés hors périodiques et 0,50 € / habitant pour les animations.

La DRAC, via la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), peut co-financer, sur 5 ans, cette extension des horaires d'ouverture de la médiathèque. Les dépenses éligibles à cette subvention sont notamment les frais de personnel supplémentaire et de formation, les frais de communication et les actions d'animation. Au vu des critères d'éligibilité, les taux de subvention possibles pour la Commune seraient de 70% pour les 3 premières années (2027-2029), puis de 35% les 2 dernières années (2030-2031).

Le montant total, sur 5 ans, est estimé à 44 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'extension des horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2027, ainsi que le plan de financement en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 24 850 €, soit 56% des dépenses supplémentaires liées à cette extension des horaires d'ouverture sur 5 ans, auprès de la DRAC au titre de la DGD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque, à effet au 1er janvier 2027, ainsi que son plan de financement, tels que présentés ci-dessus ;**
- **SOLLICITE une aide financière auprès de la DRAC, au titre de la Dotation Globale de Décentralisation, pour un montant de 24 850 € ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

